



# Les Principes directeurs de l'OCDE et les plaintes

*Cherchez-vous à rendre des comptes ou à obtenir remède pour les préjudices causés par une entreprise à votre communauté ou à votre environnement ? Voulez-vous que le public soit conscient de la conduite commerciale irresponsable dont vous êtes victime ? Vous essayez de parler à une entreprise, mais vous vous heurtez à des portes closes ? Les Principes directeurs de l'OCDE ont une procédure de plainte qui peut vous aider à atteindre vos objectifs.*

## Comment déposer une plainte en vertu des Principes directeurs de l'OCDE ?

Tous les gouvernements qui suivent les Principes directeurs doivent créer un organisme de plaintes, appelé Point de contact national (PCN), pour aider à résoudre les différends entre les communautés ou les travailleurs et les entreprises qui, selon eux, ne respectent pas les normes des Principes directeurs. À propos du processus de plainte :

- Le processus de plainte comporte cinq étapes :
  - Coordination entre les PCN – Pour les plaintes impliquant plusieurs PCN, les PCN se coordonneront entre eux pour décider du PCN principal et du(des) PCN(s) de soutien. Chronologie indicative : Deux mois.
  - Évaluation initiale - Le PCN principal examine s'il peut accepter la plainte. Chronologie indicative : Trois mois ou plus.
  - Bons offices – Le PCN principal soutient le dialogue (généralement la médiation) entre le(s) plaignant(s) et la ou les entreprises afin de parvenir à un accord mutuellement acceptable et compatible avec les Principes directeurs. Chronologie indicative : Le délai sera déterminé par le PCN en consultation avec les parties (généralement 6 à 12 mois).
  - Déclaration finale – Le PCN principal publie une déclaration publique sur la procédure de plainte et de bons offices (y compris tout accord conclu). Les déclarations finales peuvent inclure des recommandations à l'intention de l'entreprise sur la manière de respecter les normes des Principes directeurs, ainsi que la décision du PCN quant à la question de savoir si l'entreprise a enfreint les Principes directeurs. Chronologie indicative : Trois mois après la conclusion des bons offices.
  - Suivi – Le PCN principal assure généralement le suivi de tout accord conclu ou de toute recommandation/décision prise. Chronologie indicative : Le délai sera déterminé par le PCN en consultation





avec les parties (généralement 12 mois après la déclaration finale).

- Les PCN peuvent accepter les plaintes :
  - Contre les entreprises ayant leur siège social dans leur pays, OU contre les entreprises opérant dans leur pays.
  - À propos de tous les sujets relatifs à la conduite responsable des entreprises abordés dans les Principes directeurs.
  - De la part d'individus ou de groupes qui ont un « intérêt » en la matière. Cela peut inclure une ONG « intéressée » par le changement climatique, et pas seulement une personne directement affectée.
- Le processus de plainte peut avoir pour résultat :
  - L'engagement de l'entreprise à remédier aux préjudices passés (y compris par le biais de mesures correctives financières), OU à éviter ou à réduire les préjudices et à améliorer ses politiques et pratiques à l'avenir.
  - Le dialogue permanent avec l'entreprise et/ou ses investisseurs sur les problématiques soulevées.
  - Une déclaration du PCN déterminant si l'entreprise a enfreint les Principes directeurs et/ou recommandant des mesures pour corriger le préjudice ou améliorer les pratiques à l'avenir.
  - La sensibilisation accrue du public, des médias, du gouvernement, des investisseurs et de l'industrie à la situation.
  - Le suivi du dossier par le PCN.
- Les PCN sont censés répondre à des critères d'efficacité, tels qu'être transparents, impartiaux, responsables et accessibles.

## ○ Conseil ○

La procédure de plainte des Principes directeurs de l'OCDE est volontaire pour les entreprises, et les PCN n'ont pas le pouvoir d'obliger les entreprises à participer au processus, à remédier ou à éviter des préjudices, ou à modifier leurs politiques ou pratiques à l'avenir. Les remèdes pour préjudices passés sont rares, tout comme les déclarations des PCN déterminant si l'entreprise a violé les Principes directeurs. Les PCN diffèrent les uns des autres quant à l'efficacité de leur fonctionnement et à leur capacité à aider les parties à résoudre les problèmes soulevés.

Pour surmonter ces limites, la société civile devrait suivre les conseils d'OCDE Watch sur le moment et la manière de déposer des plaintes stratégiques. La société civile ne devrait déposer une plainte que si elle soutient et s'inscrit dans une stratégie plus large (impliquant généralement une sensibilisation des médias, des investisseurs et des décideurs politiques) pour obtenir remède. Dans la mesure du possible, la société civile devrait collaborer dans toutes les régions et dans tous les sujets afin d'accroître son expertise et son potentiel de sensibilisation. La société civile devrait gérer ses propres attentes et celles des communautés quant au peu de résultats que peuvent s'obtenir par le processus de plainte lui-même, relatif aux Principes directeurs (par rapport à la stratégie plus large). La société civile devrait également rechercher le meilleur processus de traitement des plaintes possible de la part du PCN, en exhortant le PCN à adopter les nombreuses recommandations fortes destinées aux PCN formulées dans les Procédures des Principes directeurs.

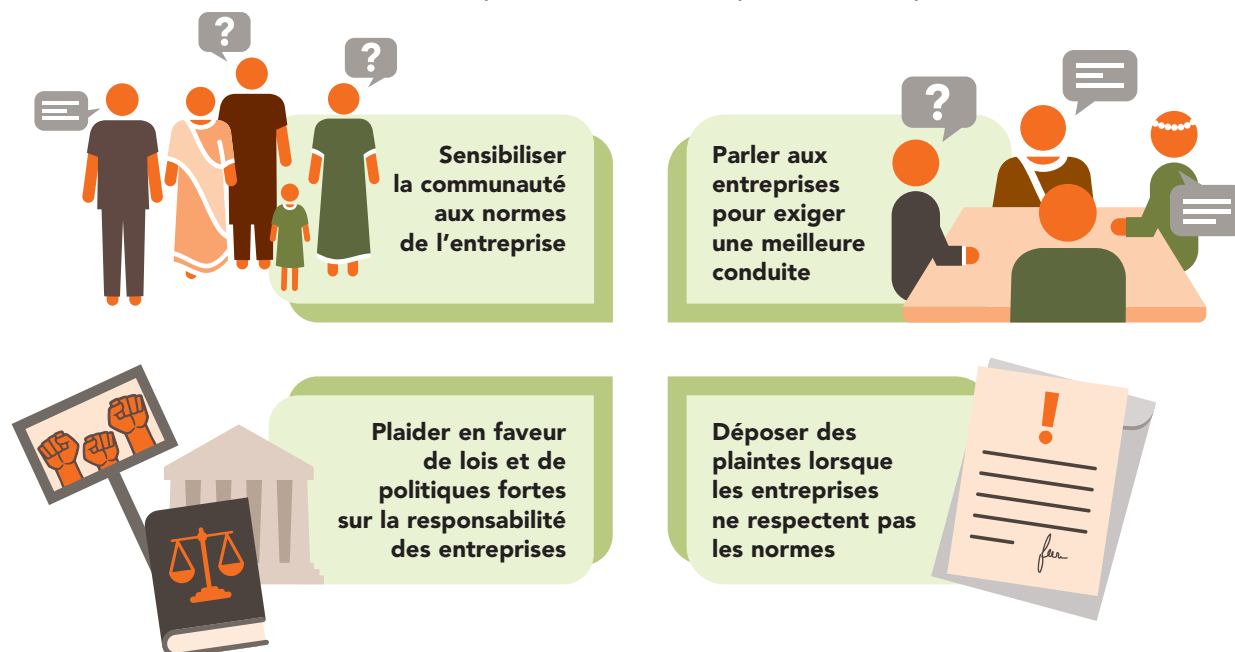
## Que sont les Principes directeurs de l'OCDE ?

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable des entreprises (Principes directeurs de l'OCDE) sont des recommandations des gouvernements aux entreprises sur la manière d'agir de manière responsable. Les Principes directeurs de l'OCDE établissent des normes non contraignantes pour une conduite responsable des entreprises dans une série de questions importantes pour les communautés, telles que les droits de l'homme, les droits des travailleurs et l'environnement, et couvrent également des questions telles que la corruption et la fiscalité.

Les gouvernements qui suivent les Principes directeurs de l'OCDE doivent créer un organisme de plaintes non judiciaire appelé Point de contact national pour une conduite responsable des entreprises, chargé de promouvoir les Principes directeurs et de traiter les plaintes concernant des activités commerciales préjudiciables. Les Principes directeurs établissent de bonnes normes pour toutes les entreprises, mais les plaintes ne peuvent être déposées que contre deux types d'entreprises opérant au-delà des frontières : 1) les entreprises multinationales dont le siège social est dans un pays qui suit les Principes directeurs de l'OCDE, ou 2) les entreprises multinationales opérant dans un pays qui suit les Principes directeurs de l'OCDE.

## Comment les Principes directeurs de l'OCDE peuvent-ils aider ?

La société civile peut utiliser les Principes directeurs pour :



## À propos d'OECD Watch

OECD Watch est un réseau mondial de la société civile qui compte plus de 130 membres dans plus de 50 pays. Nous nous efforçons de donner aux communautés, aux travailleurs et aux ONG les moyens d'utiliser les Principes directeurs de l'OCDE pour faire en sorte que les activités des entreprises respectent les droits de l'homme et la planète et que les entreprises soient tenues pour responsables des dommages qu'elles causent à travers le monde. OECD Watch aide les communautés et les ONG à déposer des plaintes et à mener des activités de plaidoyer auprès des gouvernements et des entreprises. Nous menons également des recherches et des activités de plaidoyer auprès de l'OCDE et des pays individuels afin d'encourager une mise en œuvre plus efficace des Principes directeurs et un alignement plus étroit entre les Principes directeurs et les lois sur la responsabilité des entreprises. **Besoin d'aide ? Prenez contact avec nous !**

PLUS D'INFORMATIONS

